

**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2020 A 17 H 30**

Le mardi 27 Octobre 2020 à 17 heures 30 s'est réuni le Conseil municipal de la commune nouvelle VALDOULE, convoqué le 21 octobre 2020

**Etaient présents : TENOUX Gérard, AIMONIER Jean LUC, AUBEPART André , BERGER Françoise, BOURGEAUD Nathalie , COMBE Liliane, LANGLOIS Noelle , TENOUX Camille**

**absents ayant donné pouvoir**

**Luc MAGNETTI qui a donné procuration à Françoise BERGER**

**Etaient absents :**

**Claudine DEWILDE, AUBERT Eveline, COUSIN Marty, GIROUSSE Gilles , CALISSI BARRAL Jonathan , CHARMET Brigitte, excusés**

**Assistait également : Corinne TENOUX.**

**ORDRE DU JOUR :**

**• Validation des deux derniers compte rendus**

**Les deux derniers comptes rendus sont validés à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**• Délégations permanentes au Maire**

Le Maire fait part à son Conseil Municipal de la délibération n° 2020.05.05 , notamment du point 1 qui autorise le Maire *à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et ceci dans la limite de 5000 euros .*

Il y a lieu de délibérer sur le montant , si c'est HT ou TTC.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le montant de 5000.00 euros HT.

**• Contrat entretien photocopieuse**

Le maire expose à son Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre en place désormais un contrat d'entretien pour le photocopieur. Une proposition a été faite par l'entreprise B Contact de Sisteron.

Après un rapide tour de table, compte tenu de l'âge du photocopieur, ce contrat n'est pas validé, et le conseil municipal souhaite que cette société nous fasse une proposition pour l'achat d'un nouveau avec intégration de maintenance.

#### • Travaux aménagement lac et sentier botanique

Le Maire fait part à son conseil des travaux réalisés aux abords de la retenue du col des Tourettes et du sentier botanique.

Il présente également la facture de l'entreprise Aubépart TP d'un montant de 6 270.00 euros HT, le conseil municipal valide la facture et en autorise son paiement.

Le Maire présente le reliquat et après un rapide tour de table, le conseil municipal demande de se renseigner pour installer un ponton de 1.50 m environ de large sur 4 m de longueur avec barrières, pour également l'achat de chicanes ou bornes verticales afin d'interdire l'accès du chemin botanique aux engins motorisés, ainsi que l'achat de jardinières en bois.

#### • Signature de la convention avec la CCSB pour la mise en place d'un adressage

Le Maire fait part à son conseil de la nécessité de mettre en place un plan d'adressage. En effet, l'adresse est un bien public. Elle permet d'être localisé avec précision, et notamment en milieu rural, de bénéficier des premiers secours rapidement, de la livraison de marchandises et de courriers, ou encore elle est obligatoire pour l'accès au très haut débit par la fibre optique. Or, le territoire rural de la CCSB compte de nombreuses communes qui n'ont pas réalisé leur plan d'adressage, les mettant à l'écart de l'accès au très haut débit par la fibre optique dont le déploiement nécessite obligatoirement une dénomination et une numérotation des voies.

Aussi pour faciliter son adressage sur son territoire, la CCSB propose à ses communes adhérentes la mise en place d'un service commun pour mutualiser l'ingénierie technique nécessaire à la réalisation d'un plan d'adressage. Pour la commune de Valdoule, compte tenu de son nombre d'habitants, cela lui coûterait entre 2000 et 2600 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cette convention, sachant que les travaux se feront en fonction du niveau d'urgence face au déploiement de la fibre.

#### • Locations appartements

Liliane Combe fait part à son conseil des différentes demandes de locations, à savoir :

Mr Canelas Christophe et Madame Contandin Aurélie, pour l'appartement au dessus de la Mairie à Bruis Valdoule, pour la somme de 400 euros, ce prix comprend également le petit jardinet à côté du parking. Après visite, ces personnes valident leur choix.

Mr Sylvain COUSIN et Mme Amandine HUIS pour l'appartement meublé au dessus de l'agence postale à Montmorin Valdoule. Après visite, ces derniers donneront leur réponse mi novembre.

#### • Tarif des locations

Mme Liliane Combe présente les différents tarifs de location à revoir, notamment pour les meublés. Après un rapide tour de table, il est décidé de créer une commission pour étude des tarifs. Ces tarifs seront proposés à la prochaine réunion.

Noelle Langlois et Françoise Berger souhaitent faire partie de cette commission, avec Liliane Combe.

#### • Dossier signalétique

Le Maire fait part à son conseil d'une première ébauche de la signalétique ainsi que de son prix. Après un tour de table, le motif avec arrondi semble plaire davantage. Les Conseillers émettent l'idée d'en faire six avec logos différents à savoir (lavande, miel, noix, tilleul, brebis, vaches). Monsieur le Maire doit rencontrer à nouveau l'artisan, en présence de l'architecte Mr Praz.

Deux points étant arrivés après la convocation, le Maire demande à l'assemblée de les traiter .

**Devis ONF :** Le Maire présente le devis d'un montant de 852.31 euros HT qui consiste à de l'entretien des parcelles 10 et 11 à Montmorin Valdoule, soit du débroussaillage manuel. Le conseil municipal valide ce devis et autorise le paiement de la facture sitôt les travaux exécutés.

**Contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités présentes en ZRR avec l'Agence de l'eau :** Le Maire rappelle à son conseil qu'il était nécessaire de prévoir les travaux AEP sur 2021 – 2022 dans un programme commun afin de pouvoir bénéficier des financements de l'agence de l'eau pour ces travaux, par le biais d'un contrat. Le Maire présente ce contrat et ses objectifs. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les termes du contrat établi avec l'agence de l'eau et autorise Monsieur le Maire à signer le dit contrat.

#### • Questions diverses

- Concernant l'éclairage public, l'entreprise Avenir Radio sera contactée très prochainement afin que tout le réseau éclairage public soit vérifié (changement ampoules ...etc....) avant les fêtes de fin d'année et aussi, pour que l'entreprise nous fasse des propositions pour le quartier de l'Eglise de Buis Valdoule.
- Madame Liliane Combe informe le conseil que Nicolas Lombard, lors de sa semaine de congé, est venu deux jours de suite pour déboucher la canalisation d'eaux usées d'un appartement et tient à le remercier.
- Monsieur le Maire fait part à son conseil que Mr Luc Magnetti a été élu président de la commission des nouvelles technologies au sein du Parc Naturel des Baronnies PNRB.
- Monsieur le Maire fait part à son Conseil, que compte tenu du dépassement du délai, la subvention attribué pour la voie de Serre Boyer (glissement) est caduque. Compte tenu qu'il faudra déposer un nouveau dossier, nous demanderons à IT05 d'étudier les possibilités.
- Nous rencontrons des problèmes d'arrivée d'eau sur la commune de Sainte Marie Valdoule. Il est demandé de contacter la Commune de Serres pour un passage de caméra dans la canalisation.

La séance est levée à 19 h 40.